

1°, 2° & 3° concours de l'ENM

Par **nicolas37**, le **12/02/2018** à **10:15**

Bonjour tout le monde,

je viens de recevoir une information concernant les concours pour l'ENM.

Je ne suis pas concerné, mais étant donné que je pourrai l'être dans 3 ans [smile3], grâce à l'annulation de la limite d'âge (si j'ai bien compris avec 3 enfants la limite saute, non ?).

Donc ma question est:

-Pourquoi existe-t-il 3 concours ? Est-on limité à 3 tentatives et donc pour la première tentative c'est le 1er concours, et ainsi de suite ? Ou alors est-ce complètement autre chose ???

Merci d'avance, mais bon j'ai plusieurs années devant moi avant d'avoir besoin de la réponse, sauf si je n'ai pas compris l'histoire de la limite d'âge qui disparaît avec 3 enfants ...

Bonne journée

Nicolas

Par **marcu**, le **12/02/2018** à **12:51**

Bonjour, ces concours s'adressent à des personnes différentes. Pour autant les trois tentatives maximales s'appliquent à un seul concours, ainsi vous pouvez tenter 3 fois le concours n°1 et 3 fois le concours n°2 par exemple.

Le concours n°1 s'adresse aux étudiants

Le concours n°2 s'adresse aux fonctionnaires

Le concours n°3 s'adresse aux salariés du privé

Ainsi si vous ratez trois fois le concours n°1 entre la fin de vos études et vos 31 ans vous pourrez, après 8 ans dans le privé (attention il y a d'autres conditions) tenter à nouveau trois fois le concours n°3 cette fois-ci

Par **nicolas37**, le **12/02/2018** à **13:14**

Merci beaucoup marcu13,

cela éclaire ma chandelle.

Etant donné que je suis fonctionnaire d'Etat, titulaire, je suis donc concerné par le concours n°2.

Bonne journée
Nicolas

Par **marcu**, le **12/02/2018** à **13:53**

Avec plaisir, alors pour le concours n°2 il convient d'avoir 4 ans d'exercice et au plus 48 ans et 5 mois.

En revanche vous avez raison, pour les parents de 3 enfants la limite d'âge ne leur est pas opposable, vous trouverez toutes les informations sur le site de l'ENM